

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-217/SG/FP portant ouverture d'un concours professionnel pour l'intégration dans le cadre des contrôleurs des contributions.

n° 72-217/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
12 février 1972

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1972

Date du numéro
25 février 1972

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Conformément aux dispositions de l'article 18 de l'arrêté n° 70-1137/SG/CG du 28 septembre 1970, un concours professionnel sera ouvert le 4 mai 1972 à l'école publique de la Zone portuaire Sud de Djibouti, pour l'intégration dans le cadre des contrôleurs des contributions de deux agents. L'horaire des épreuves sera indiqué ultérieurement.

Art. 2

Peuvent se présenter à ce concours les agents de contrôle du cadre territorial des Contributions, comptant cinq années de service dans ce cadre.

Art. 3

Les déclarations de candidature devront parvenir par voie hiérarchique du secrétariat du Ministère de la Fonction publique (Service du Personnel) au plus tard le 27 avril 1972 avant 17 h 30.